
REGLEMENT CHALLENGE ARMOR-ARGOAT 2023

ARTICLE 1 : Le Challenge Armor-Argoat comprend 2 classements distincts :

- un classement masculin dont le barème repose sur un principe identique pour chaque course, quelle que soit la distance : chaque coureur homme se voit attribuer un nombre de points qui correspond à son classement homme. Ainsi, le 1^{er} homme de la course obtient 1 point, le 2^{ème} homme a 2 points, le 3^{ème} homme a 3 points, le 100^{ème} homme a 100 points, etc...
- un classement féminin dont le barème repose sur le même principe : chaque femme se voit attribuer un nombre de points qui correspond à son classement femme. Ainsi, la 1^{ère} femme de la course obtient 1 point, la 2^{ème} femme a 2 points, la 3^{ème} femme a 3 points, la 100^{ème} femme a 100 points, etc...

ARTICLE 2 : Pour figurer au classement final du Challenge, **les coureurs doivent être classés sur 6 épreuves**. Pour les coureurs réalisant plus de 6 épreuves, le classement final prendra en compte les 6 meilleures performances.

ARTICLE 3 : Une bonification EPREUVE de 5% par course supplémentaire au-delà de 6 courses sera attribuée à l'issue du Challenge. Une bonification LONGUE DISTANCE de 5% pour 3 courses longues et de 10% pour 5 courses longues pourra s'ajouter aux bonifications EPREUVE. Ces bonifications seront soustraites du total de points obtenus par les participants sur leurs 6 meilleurs résultats (1 course 5%, 2 courses 10%, 3 courses 15%, etc...). Exemple, si un coureur obtient 1000 points, avec 2 courses supplémentaires, il aura 10% de bonification soit 900 points (1000 - 10% de 1000 = 900 points).

ARTICLE 4 : En cas d'égalité de points au total final, entre 2 concurrents, ceux-ci seront départagés selon les critères suivants, et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage à celui qui a fait le plus de courses) ;
- date de naissance (avantage au plus âgé).

ARTICLE 5 : Les **courses courtes** retenues pour le classement du Challenge sont celles dont les distances vont de **10km jusqu'à 20 km**. Les **courses longues** sont celles dont les distances sont **supérieures à 20 km**.

ARTICLE 6 : 11 épreuves sont prévues au calendrier 2023 : Trevarez (12/02), Rosporden (26/02), Melgven (26/03), B.U.T.(22/04), Bubry (14/05), Ergué-Gabéric (10/06), Landudal (14/07), Locunolé (23/07), Bannalec (10/09), Scaër (07/10), Cléguer (21-22/10) .

ARTICLE 7 : Les participants seront récompensés sur la base du classement général scratch et des classements par catégorie d'âge. En outre, un lot sera remis à tous les participants classés sur au moins 6 épreuves, et donc classés au Challenge 2023. La remise des récompenses se déroulera lors d'une soirée conviviale en novembre 2023.
